

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Assistants universitaires de médecine générale : Il est temps de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire

Les assistants universitaires de médecine générale (AUMG) sont des postes de 2 ans, permettant aux médecins généralistes récemment diplômés de partager leur activité en une activité de soin ancrée dans un territoire et une activité universitaire financée par l'Agence régionale de santé (ARS).

Inaugurés en 2014, ces postes initialement expérimentaux ont été plébiscités par les médecins généralistes, les départements universitaires de médecine générale et les ARS concernées. Ils constituent une réponse adaptée aux besoins des territoires en permettant à des jeunes médecins généralistes de s'y installer et aux besoins de la filière universitaire de médecine générale dont les moyens sont notoirement insuffisants. Ils sont une alternative pertinente aux postes partagés ville/hôpital.

Le déploiement de ces postes dépend d'une politique volontaire des ARS avec une inégalité de traitement trop grande entre les territoires. Certaines ARS ont parfaitement identifié le potentiel de ce dispositif comme l'Île de France avec, en 2019, 43 AUMG en exercice sur les 73 au niveau national. D'autres en revanche, se refusent à tout financement de ce dispositif alors qu'elles ont la responsabilité de l'offre de soin dans les territoires. Cette lacune majeure dans la politique d'offre de soin devient inexplicable dans le contexte actuel.

Il est temps qu'une politique volontaire d'augmentation des effectifs et d'harmonisation entre les régions en fasse bénéficier l'ensemble des territoires.

Dr Anas TAHA
Pour le bureau du SNEMG